

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général de La Sagne du lundi 22 juin 2026 – 19h30 – Salle médias, La Sagne

M. Meryl Botteron, Président du Conseil général, ouvre la séance à 19h30.

Appel nominal

Pierre-André Currit, administrateur communal, procède à l'appel nominal. Ce dernier relève la présence des 20 membres du Conseil général et 1 excusée, Mme Laetitia Locatelli.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Pierre Soguel se déclare très satisfait de manière de procéder lors de modifications relevées.

Ordre du jour

1. Examen des comptes 2025
2. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 295'000.- pour la réfection de la route de Sommartel et l'abornement du tronçon communal
3. Rapport du Conseil communal concernant la modification du Plan d'aménagement local (PAL)
4. Rapport d'information du Conseil communal relatif à la création d'un local dans le bâtiment du chauffage à distance destiné aux employés des travaux publics et au garde forestier
5. Nomination du Bureau du Conseil général pour l'année législative 2026-2027
6. Nomination de la commission financière pour les deux dernières années de la législature
7. Questions et interpellations
8. Communications du Conseil communal

M. Charles Häslér propose de retirer le point 3. Rapport du Conseil communal concernant la modification du Plan d'aménagement local (PAL), suite à des petites modifications apportées par le Service de l'aménagement du territoire. Ce point sera traité lors de la séance de septembre prochain.

1. Examen des comptes 2025

Le bouclage des comptes 2025 affiche un résultat bénéficiaire avec un excédent de revenus de CHF 576'726.25 pour un montant total de charges de CHF 6'555'667.00 et un total de revenus de CHF 7'132'393.25.

Chapitre 0 Administration générale
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publique
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 2 Formation
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 3 Culture, Sport, Loisirs et Eglise
Pas de question ni de commentaire.

- Chapitre 4 Santé
Pas de question ni de commentaire.
- Chapitre 5 Sécurité sociale
Pas de question ni de commentaire.
- Chapitre 6 Transports
Pas de question ni de commentaire.
- Chapitre 7 Protection environnement et aménagement, approvisionnement en eau
Pas de question ni de commentaire.
- Chapitre 8 Economie publique, Sylviculture
Pas de question ni de commentaire.
- Chapitre 9 Finances et impôts
Pas de question ni de commentaire.

Compte des investissements : Pas de question ni de commentaire.

Bilan : Pas de question ni de commentaire.

Position de l'organe de révision : Pas de question ni de commentaire.

Lecture de l'arrêté

M. Martial Robert indique que la commission financière a examiné les comptes 2025 lors de sa séance du 9 juin 2026 et propose au Conseil général de faire de même. Il remercie le Conseil communal et l'administration pour la bonne tenue de ceux-ci, bien que le résultat provienne d'une bonne conjoncture. Une petite interrogation tout de même sur le point des recettes des impôts des personnes morales, qui n'atteignent qu'environ 30% du montant budgété, malgré la bonne conjoncture.

M. Rolf Hugi : L'Union Sagnarde a attentivement examiné les comptes 2025 et remercie le Conseil communal pour sa rigueur et présenter des comptes aussi glorieux. Le groupe acceptera les comptes 2025.

M. Pierre Soguel, au nom d'Agir Ensemble recommande d'accepter les comptes 2025 tels que présentés et remercie le Conseil communal pour le travail effectué. Le groupe se réjouit de cet excellent résultat. Cela fait maintenant trois années consécutives que les comptes communaux présentent un bénéfice supérieur à CHF 300'000.-. Cela provient de nombreux facteurs que la Commune ne peut pas toujours maîtriser, notamment de la situation économique et fiscale des autres communes du Canton, au travers des mécanismes cantonaux de répartition des recettes fiscales. Cependant un élément important demeure, celui de l'attractivité de notre commune notamment grâce à sa qualité de vie. Les personnes physiques représentent une part importante de nos recettes fiscales. Enfin, nous remercions l'administrateur communal et son équipe pour l'excellent travail fourni.

M. Jimmy Matthey annonce que le groupe PLR approuve les comptes 2025 tels que présentés et remercie le Conseil communal et l'administration pour son élaboration.

M. Nicolas Burgat (POP) remercie le Conseil communal pour son travail et acceptera les comptes 2025 tels que présentés.

Au vote, tous les articles sont acceptés. Les comptes 2025 sont acceptés à l'unanimité.

2. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 295'000.- pour la réfection de la route de Sommartel et l'abornement du tronçon communal

Le Président demande si la lecture du rapport est demandée. Ce n'est pas le cas.

M. Thierry Coita, au nom du groupe PLR demande que le vote sur cet objet soit fait à bulletin secret.

M. Cyril Leuba demande une interruption de séance.

Séance interrompue de 19h52 à 19h56.

Le vote à bulletin secret est accepté par 10 voix contre 7 et 2 absentions.

Mme Carole Meister prend la parole :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Grand-Sommartel occupe une place particulière dans le cœur des Sagnardes et des Sagnards. Depuis plus d'un siècle, ce lieu fait partie de notre patrimoine, de notre histoire et de l'image que notre commune projette à l'extérieur. Il accueille des promeneurs, des familles, des touristes, des sportifs et constitue également un lieu de rassemblement villageois notamment lors de la fête du 1^{er} août.

L'accès à ce site emblématique est donc un enjeu qui dépasse largement les intérêts privés des propriétaires concernés. Il touche à l'image de notre village, à son développement touristique et à la qualité des infrastructures mises à disposition de la population.

Or, nous sommes aujourd'hui confrontés à une situation héritée de l'histoire. La route du Grand-Sommartel est utilisée quotidiennement comme une route publique, tout en appartenant à plusieurs propriétaires privés. Cette situation a longtemps pu être tolérée. Mais maintenant qu'il s'agit d'engager des travaux importants de réfection et de garantir l'entretien futur de l'infrastructure, elle montre ses limites.

Le rapport qui nous est présenté apporte une réponse pragmatique à ce problème. Après des discussions approfondies, les propriétaires concernés ont accepté de céder les terrains nécessaires et d'en assumer les frais de mutation. Cette volonté de trouver une solution doit être saluée.

La proposition permet avant tout de clarifier durablement les responsabilités de chacun et de mettre en adéquation le statut de cette route avec l'usage qui en est fait depuis des décennies.

Certains s'interrogeront naturellement sur le coût du projet. Les travaux prévus représentent effectivement un investissement conséquent. Mais il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle infrastructure. Il s'agit de préserver et de sécuriser un accès essentiel à un site emblématique et fréquenté de notre commune.

Plusieurs routes communales de moindre importance sont aujourd'hui cadastrées et entretenues par la collectivité, dont certaines réservées aux bordiers. Il n'y a aucune raison que la route du Grand- Sommartel, demeure une exception.

Renoncer aujourd'hui à cette régularisation reviendrait à reporter une nouvelle fois un problème que nous connaissons depuis de nombreuses années, sans apporter de solution durable. À l'inverse, accepter ce rapport, c'est faire preuve de responsabilité et de vision à long terme.

Pour toutes ces raisons, le groupe Union Sagnarde vous invite à accepter le rapport du Conseil communal.

Voter oui ce soir, c'est choisir une solution constructive, durable et cohérente pour l'avenir de notre commune.

Je vous remercie de votre attention. »

M. Martial Robert :

« Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

C'est lors de sa séance du 17 mars dernier que la commission financière était consultée pour le dossier de la route du Grand-Sommartel.

De nombreuses informations ainsi qu'un projet de clé de répartition nous ont été communiqués et la situation semblait plutôt enlisée... Diverses réflexions et avis sont partagés par les membres sur les questions principales "qu'un tronçon de route, bien que non cadastré, est-il public ou non et est-ce aux propriétaires et riverains d'assumer l'entretien pour l'ensemble des usagers ?"

L'objectif étant de trouver une solution acceptable de part et d'autre. La proposition faite par la commission financière et proposée ce soir au Conseil général a été acceptée par l'unanimité des membres !

Nous insistons sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas de créer un précédent et de vouloir récupérer des routes, mais vraiment de régulariser une situation. Car en effet selon nous, la commune (avec le soutien du canton avant la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques) en assumait déjà son entretien.

Il est important de préciser aussi que dans nos discussions, outre la rénovation du chemin, le sujet de l'entretien hivernal a été abordé... Partant du principe que les habitants de nos régions sont habitués à circuler dans la neige et équipés en conséquence, les travaux de déneigement, comme pour les autres tronçons de route communales, devront s'effectuer de façon raisonnée, selon les règles définies (à savoir, praticables dans la mesure du possible durant la journée...) Le fait que ce soit "touristique ou qu'il y ait une métairie en haut", ne change rien.

Les personnes qui se rendent à un endroit à plus de 1300 mètres d'altitude durant l'hiver doivent le faire en connaissance de cause...

En résumé, la commission financière recommande au Conseil général d'accepter la demande de crédit de CHF 295'000.- (dont CHF 233'000.- à charge de la Commune) pour la rénovation et l'abornement de la route de Sommartel.

Nous saluons aussi le geste de participation particulière du syndicat chevalin afin de diminuer un peu la charge de l'ensemble des propriétaires.

Merci pour votre attention. »

Mme Elise Benoit indique que le groupe PLR laisse libre choix à ses membres.

M. Pierre Soguel, au nom du groupe Agir Ensemble, propose d'accepter le rapport tel que présenté : « Nous soutenons la solution proposée. Certes la charge pour la Commune est importante. Toutefois, le travail réalisé pour arriver à cette solution a abouti. Cette solution permet de clarifier durablement le statut de la route et de laisser à nos successeurs une situation claire. Nous remercions le Conseil communal et la commission financière, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à faire avancer ce dossier et à rechercher une solution

qui nous semble acceptable. Si le projet passe, nous considérons qu'il est judicieux de bien définir les conditions d'utilisation de cette route. Nous en voyons trois points : La vitesse autorisée, par exemple, à une limitation à 50 km/h. Les restrictions de tonnages, afin d'éviter les surcharges et préserver durablement la chaussée. Aussi, les conditions de déneigement différentes de celles assurées au centre du village par exemple avec une signalisation indiquant "déneigement réduit", en tout cas pas au même rythme que ce qui est fait au village.»

M. Nicolas Burgat estime que la proposition du Conseil communal est correcte étant donné l'acceptation des propriétaires et le remercie du travail effectué.

Résultat du vote de l'entrée en matière, à bulletin secret : 16 oui et 4 non.

Lecture de l'arrêté.

Résultat du vote de l'arrêté dans son ensemble, à bulletin secret : 15 oui et 5 non.

Mme Manuela Sauser remercie l'acceptation de ce rapport, ainsi que la commission financière, de même que le syndicat chevalin et les propriétaires concernés.

4. Rapport d'information du Conseil communal relatif à la création d'un local dans le bâtiment du chauffage à distance destiné aux employés des travaux publics et au garde forestier

Le Président demande si la lecture du rapport est demandée. Ce n'est pas le cas. Par ailleurs, il rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport d'information.

M. Nicolas Burgat :

«Monsieur le président, chers collègues,

En votant le crédit supplémentaire de CHF 117'000.-, nous avons un projet tout autre : une salle de pause, des bureaux, des WC reliés aux eaux usées ainsi qu'un atelier chauffé. On a une responsabilité auprès des employés communaux et de la population qui, par le rapport, paient cet engagement que nous avons pris. Je trouve honteux de passer d'un projet rendant la vie des travailleurs agréable, du moins digne de leur effort pour notre commune à quatre containers de 14 m². Pour la qualité de vie des employés communaux, la Commune a agi comme une entreprise et non comme un territoire de collectivité où on gère les intérêts locaux. D'ailleurs, je me demande comment la vie dans ces containers va se passer l'été et l'hiver, on ne voit rien sur une possible climatisation ou un chauffage à l'intérieur et, du coup, quel sera le coût énergétique ? Je souhaite un report de ce projet et un nouveau rapport qui doit passer devant le Conseil général pour votation et non un rapport d'information. Pour moi, ce n'est pas le projet pour lequel on avait voté à l'époque. Je ne comprends pas ce qu'on nous présente actuellement. »

M. Martial Robert indique que la commission financière était satisfaite de l'option trouvée. D'une part, c'est financièrement moins onéreux et d'autre part, ça simplifie l'exécution des travaux. De cette manière, on est dans les règles. C'est une bonne option et il remercie le Conseil communal pour cette idée et espère qu'elle donnera satisfaction.

M. Pascal Oppliger :

«Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La réflexion menée par le Conseil communal afin d'intégrer ces containers dans les bâtiments du CAD est un bon compromis. En effet, les procédures administratives sont simplifiées. Je souhaite attirer votre attention, que malgré une installation simplifiée, les normes d'incendie et les normes environnementales doivent être respectées. »

Mme Caroline Benoit :

« Monsieur le président, Messieurs, Mesdames,

Le groupe PLR, prend acte avec satisfaction de la solution proposée par le Conseil communal concernant l'installation de containers destinés aux employés des travaux publics et au garde forestier, il estime que cette solution est pragmatique, adapté au besoin du personnel et constitue une réponse pertinente à la situation. »

M. Cyril Leuba demande une interruption de séance.

Séance interrompue de 20h20 à 20h24.

M. Cyril Leuba :

« Monsieur le président,

Après discussion et aussi en tenant compte des différents avis qui ont été exprimés précédemment, nous voyons ce projet globalement d'un œil favorable, en sachant que d'où on part, c'est-à-dire actuellement les locaux sont dispersés, se trouvent en partie dans la cour d'école, nous sommes satisfaits que l'on puisse centraliser dans un endroit qui soit un peu à l'écart du village. Nous partageons la préoccupation de la proximité entre le local atelier et le CAD. Finalement, en regard des risques d'incendie, c'est un aspect où on espère que le Conseil communal prenne le plus grand soin pour éviter tout risque de feu au niveau du chauffage à distance et nous finissons par relever que ces locaux sont censés être peu utilisés par nos employés communaux qui sont censés être plutôt sur le terrain et donc le standard qui leur est proposé nous paraît un compromis acceptable. »

Mme Manuela Sauser :

« Je vous remercie de vos remarques. Pour celles concernant le feu, vu que j'ai aussi ce dicastère, je pense que je suis bien à cheval là-dessus. Ce sont des containers anti-feu, et puis ce ne sont pas des containers maritimes, mais des containers qui sont utilisés pour des bureaux, pour des écoles. Donc ce n'est pas n'importe quels containers qu'on a trouvés d'occasion. Ils sont isolés, il y a la climatisation, il y a du chauffage avec, des petits chauffages électriques mais ma foi c'est comme ça, c'est clair que si on doit relier, si on part avec le projet qu'on avait au départ et toutes les normes que nous demandent les services de l'Etat, on aurait dû revenir devant vous pour demander un nouveau crédit parce qu'on l'aurait largement dépassé. Et comme l'a dit M. Leuba, nos employés communaux sont sur le terrain, c'est vraiment pour qu'ils aient un local de pause, pour que le garde forestier puisse donner ses formations aussi aux personnes qui viennent prendre les cours de tronçonneuse, Puis pour nous, le but est de sortir ces travaux publics de la cour d'école pour mettre cet atelier à cet endroit. Donc, c'est vraiment trouver une solution assez rapide parce que ça devient de plus en plus compliqué d'être dans la cour de récréation avec nos véhicules et c'est vraiment dangereux donc j'espère que ça répond à vos questions. »

M. Nicolas Burgat :

« J'ai juste une question pour être sûr que j'ai bien compris pour les WC. Donc ça va partir dans un réservoir qui devra être vidé, ça n'est pas relié au réseau d'épuration ? »

Mme Manuela Sauser :

« C'est une fosse fournie avec le container, elle sera vidée dans les égouts qui vont à la STEP. »

5. Nominations du Bureau du Conseil général pour l'année législative 2026-2027

Le bureau du Conseil général pour l'année législative 2026-2027 est constitué sur propositions des groupes. Ses membres sont élus à l'unanimité.

Président : M. Pascal Oppliger (US)

Vice-président : M. Boris Monard (US)

Secrétaire : Mme Mary France Soguel (AE)

Vice-secrétaire : M. Thierry Coita (PLR)

Questeurs : M. Johny Schneider (US) et M. Bastien Ducommun (AE)

M. Charles Häsler remet la traditionnelle clochette à M. Meryl Botteron et le remercie pour son année de présidence du Conseil général.

La suite de la séance est présidée par M. Pascal Oppliger.

6. Nomination de la commission financière pour les deux dernières années de la législature

La commission financière reste inchangée pour les deux dernières années de la législature :

US : Mme Carole Meister, M. Rolf Hugi, Mme Laetitia Locatelli

AE : M. Pierre Soguel

PLR : M. Jimmy Matthey, M. Thierry Sandoz, M. Martial Robert

7. Questions et interpellations

M. Rolf Hugi :

« Je voulais remercier la cheffe du dicastère des routes, pour avoir taconné la route de la petite Roche, en-dessus des Coeudres Elle est vraiment plus roulable. »

M. Cyril Leuba :

« J'aimerais tout de même apporter un complément d'information au Conseil général et au Conseil communal suite au point qui n'a pas pu être abordé ce soir concernant le PAL. Tout d'abord, je remercie le Conseil communal d'avoir pu le reporter en attendant de pouvoir nous présenter un dossier qui soit pleinement abouti. Et puis, il est important pour le Conseil général de bien se rendre compte quelles étaient les raisons de ce projet qui n'était pas abouti et aussi dans un souci de bonne intelligence avec le Conseil communal que celui-ci puisse entendre finalement les raisons dans le but de travailler encore sur ce projet et de manière à, ce que je pense, ce rapport nous reviendra lors d'un Conseil général ultérieur et celui-ci ne fasse pas l'objet de discussion mais que nous puissions tous aller de l'avant. Dans les choses qui méritaient à notre avis, au sein du groupe Agir ensemble, un peu plus de temps avant que nous nous prononcions dessus, il y avait le fait qu'une procédure de consultation auprès des

propriétaires concernés par les objets particuliers à protéger était toujours en cours et que son issue n'était pas encore connue. Se prononcer à ce moment aurait été prématuré. Une autre raison était que sur la documentation que nous avons reçue, il n'y avait pas le préavis du chef du DDTE, préavis qui était nécessaire normalement pour une adoption par le Conseil général. J'ai vu sur le document nouvellement distribué par M. Häsler, que, cette fois-ci, il y avait un préavis daté d'aujourd'hui, donc j'imagine que la prochaine fois ça sera en ordre. Il y avait aussi une erreur de tracé dans la zone du Coin. Cette zone qui fait pas mal débat et cela a été rectifié jeudi passé par le Conseil communal donc je vous remercie de nous avoir fait part de cette correction donc cela ne sera plus un sujet la prochaine fois. Nous avons aussi comme reproche, le fait que les commissions du Conseil général n'ont pas été intégrées au préalable au processus, mais ont simplement été informées dans le but d'obtenir un aval, ce qui a généré au sein des différentes commissions un sentiment que celles-ci étaient au service de l'exécutif, alors que c'est l'inverse qui doit prévaloir normalement. Puis, finalement il y a tout un tas d'oppositions qui sont liées aux riverains du secteur du Coin qui n'ont fait l'objet d'aucun traitement, qui n'ont fait que reporter le problème à plus tard. C'est donc pour toutes ces raisons-là que nous pensons qu'il n'était pas judicieux que nous nous prononcions ce soir et nous espérons que tous les conseillers communaux sauront garder cela en tête lorsque le rapport nous sera finalement proposé et lorsque nous débattrons réellement dessus. Nous espérons aussi que le Conseil communal entende cela et puisse en tenir compte dans le travail qu'il doit encore mener, dans le temps qu'il a encore à disposition pour peaufiner le dossier et espérer faire consensus.

M. Cyril Leuba :

« J'avais encore 2 questions pour le Conseil communal. La première question c'est, donc en référence à l'e-mail du Conseil communal du 13 mai 2026, informant des différents aménagements prévus sur la rue de la Gare, est-ce que le Conseil communal peut-il nous en faire un résumé ici ? »

Mme Manuela Sauser :

« Suite à cette demande, nous avons regardé avec les Ponts et chaussées s'ils acceptaient de passer ce secteur en zone de rencontre, c'est-à-dire où les piétons sont prioritaires. Ils nous ont mis des limites, la zone de rencontre commencerait dans le virage vers le bâtiment des meubles Péter et puis s'arrêterait au gendarme couché qui est juste après la déchetterie. Ensuite ça reste à 30km/h, donc ça c'est l'aménagement qu'on va faire pour une zone de rencontre piétonne. Depuis la déchetterie jusqu'au Charlettes, la route va être refaite prochainement, je pense sûrement durant les vacances avec de l'enrobé et une zone avec un marquage au sol piétons et des Polecones pour délimiter le passage pour les enfants qui doivent cheminer direction Sagne-Eglise. »

M. Cyril Leuba :

« Merci beaucoup, au nom de la vingtaine de signataires de cette lettre, je veux vraiment adresser mes remerciements au Conseil communal, qui a accepté d'aller dans le sens de la sécurité des piétons particulièrement des enfants qui empruntent cette route en tant qu'itinéraire scolaire, je vous remercie pour cela. Je profite aussi pour poser ma dernière question qui elle aussi a trait à une route. Récemment, une réfection en superficie de la rue du Coin, a été entreprise par l'entreprise Wyss, pourquoi est-ce-que celle-ci n'est pas allée

jusqu'en bas, donc jusqu'à l'intersection avec la route cantonale, alors que la route y est très abîmée également ? »

Mme Manuela Sauser :

« On s'est arrêté simplement dans ce virage déjà pour voir aussi comment va vieillir cette route et puis surtout pour que je tiens mon budget de l'entretien des routes, il faut que je fasse attention de ne pas trop dépenser non plus. On a aussi refait nos trottoirs en partie comme ça parce qu'on a des affaissements vers les grilles d'égout. Si on est satisfaits de cette méthode, on va continuer ensuite avec celle-ci. »

8. Communications du Conseil communal

M. Charles Häslar :

« Pour votre information, le Conseil communal s'est organisé ainsi pour la prochaine année :

Présidente : Mme Corinne Haesler

Vice-présidente : Mme Manuela Sauser

Secrétaire : M. Yannick Bart

Vice-secrétaire : M. Fritz Schmid

Le dossier du chauffage à distance n'avance peut-être pas au grand galop, mais il avance. Les retours d'enquêtes sont assez encourageants, on a potentiellement neuf propriétaires intéressés à se raccorder. L'objectif est de densifier ce chauffage à distance sur la conduite maîtresse qui existe, ce que permettra aussi de répartir les frais sur un plus grand nombre de preneurs de chaleur. En principe, le mandataire devra revenir prendre contact avec les intéressés à la rentrée des vacances d'été. Comme on parle des vacances d'été, je me permets de remercier le Conseil général pour son engagement et de vous souhaiter un bel été ensoleillé et de bonnes vacances. »

Mme Corinne Haesler :

« Depuis un certain nombre d'années, des remarques ont été faites parce que certaines personnes n'entendent pas bien quand il y a des représentations de spectacles dans la grande salle. Or, des amplificateurs audios ont été aménagés cette semaine. On devra faire des tests mais ça veut dire que des personnes qui renonçaient à venir entendre une conférence ou un spectacle pourront bénéficier de cette aide. On ne pouvait pas faire une boucle magnétique, ça aurait impliqué une structure beaucoup trop onéreuse et trop complexe. En même temps, avec les douze amplificateurs dont les gens pourront bénéficier, on espère que certaines personnes sortiront peut-être de leur isolement sachant qu'ils entendront bien. »

Mme Manuela Sauser :

« Suite à ce qui s'est passé en début d'année, on a revu nos salles communales, tout le bâtiment communal. On doit numériser nos plans. Ensuite, il y aura un audit qui va être mené par un professionnel de l'incendie pour revoir toutes nos salles et remettre aux normes les sorties. Lorsqu'un expert est venu, on a fait le tour de nos salles La salle de spectacle devrait passer de 200 personnes actuellement à 50. On a donc décidé de ne rien changer pour

l'instant mais de sensibiliser toutes les personnes qui louent nos salles à faire attention aux normes incendie et à ne pas obstruer les sorties de secours. Dès que l'audit sera fait, on reviendra vers vous avec sûrement une demande de crédit pour élargir des portes et pour d'autres travaux. »

M. Pierre Soguel :

« J'aurais une question à ce sujet, je ne sais pas si le local des jeunes est vraiment surveillé et qu'est-ce qu'il en est à propos de ça, et je ne sais pas si les sécurités de sortie sont conformes. »

Mme Manuela Sauser :

« C'est un local dans un abri PC, je pense qu'il n'y a qu'une sortie. J'en ai parlé avec des membres de la Société de jeunesse, ils m'ont dit qu'ils ne fument plus à l'intérieur, ils font attention. »

Mme Corinne Haesler

« Il faut savoir qu'il y a une enquête sur les besoins des sociétés pour voir comment on peut limiter l'isolement de la population de la Commune. Dans ce cadre, la personne responsable de la Société de jeunesse a exprimé le fait que, pour l'instant, il n'y a pas vraiment d'activité dans ce local, il y a surtout du stockage de matériel. Mais comme l'a dit Manuela, c'est un sujet qui a été évoqué. Pour l'heure, c'est prioritairement un entrepôt. »

M. Pascal Oppliger :

« J'aimerais juste encore m'adresser au Conseil général. Ce soir, j'ai repris la présidence du Conseil général. Ensemble, nous formons le pouvoir législatif de notre commune, c'est ici que se décide l'avenir de la collectivité. Je tiens à saluer l'engagement de chacun d'entre vous pour les mois à venir, nos débats seront par fois animés, mais ils devront être guidés par l'intérêt général et le bien-être de nos concitoyens. Pour ce mandat, nous avons à cœur de relever les défis qui se présentent, qu'ils soient financiers, environnementaux ou sociaux. Ensemble, avec respect et écoute nous saurons faire continuer la vie de notre beau village. Je vous souhaite un bel été. »

Le Président lève la séance à 20h52.

La Sagne, le 22 juin 2026

Les rapporteurs :

Getoar Qatani - Florence Vermot - Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général

Le Président
Pascal Oppliger

La Secrétaire
Mary France Soguel